

UNITED
NATIONS

EP

UN Environment (Ecosystems
Division)/ABC-WACAF/Plenip/.Inf.2 -

Français



Distr.: General

21 juin 2019

Original: Français

**Deuxième Conférence des Plénipotentiaires
Convention relative à la Coopération en matière de
Protection, de Gestion et de mise en valeur du milieu
Marin et des zones côtières de la côte Atlantique et de la Région de
l’Afrique de l’Ouest, du Centre et du Sud (Convention d’Abidjan)**

Abidjan, Côte d’Ivoire, 2 et 3 juillet 2019

Note d’information

1. Introduction

La Convention relative à la coopération en matière de protection, de gestion et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la côte Atlantique et de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud -Convention d'Abidjan-, en collaboration avec les autorités Ivoiriennes, ont le plaisir de vous recevoir à la deuxième Conférence des Plénipotentiaires/

NB : pour des raisons écologiques, aucun document ne sera distribué. Les participants sont priés de se munir des documents disponibles sur le site <http://abidjanconvention.org/plenipotentiaries>

2. Lieu et date de la réunion

La Conférence aura lieu à La maison de l'Entreprise, Abidjan-Côte d'Ivoire, du 2 au 4 Juillet 2019.

Adresse physique : Avenue Lamblin, Abidjan

Tel: 20 33 02 00

Site: www.cgeci.com

Jour et heure de démarrage des travaux : Mardi, 2 JUILLET 2019 @ 9h:00

Heure Locale : GMT/UTC

Pour plus d'information, prière de visiter le site de la Conférence :

<http://abidjanconvention.org/plenipotentiaries>

3. Contexte

Conformément à l'article 18 de la Convention, « les parties Contractantes, au cours d'une Conférence des Plénipotentiaires, peuvent adopter des protocoles additionnels à la Convention conformément au paragraphe de l'article 4 ; Une Conférence des plénipotentiaires en vue de l'adopter les protocoles additionnels est convoquée par l'Organisation si les deux-tiers au moins des parties en font la demande. » Le Secrétariat convoque cette Conférence des plénipotentiaires afin de faire signer les versions finales des protocoles. Elle suivra la démarche ci-dessous :

- **Session 1** : Cérémonie officielle d'ouverture : Les autorités de la Convention ainsi que le Président du Bureau vont au cours de cette cérémonie réitérer l'engagement des Parties à internaliser ces protocoles dans leurs corpus juridiques nationaux mais également à continuer à mobiliser les partenaires pour la mise en œuvre des plans d'action.
- **Session 1** : Cérémonie officielle d'ouverture : Les autorités de la Convention ainsi que le Président du Bureau vont au cours de cette cérémonie réitérer l'engagement des Parties à internaliser ces protocoles dans leurs corpus juridiques nationaux mais également à continuer à mobiliser les partenaires pour la mise en œuvre des plans d'action.

- **Session 2** : Présentations des protocoles : Il s'agira au cours de cette session de faire un rappel sur chaque protocole et les actions déjà en cours dans les régions CCLME, GCLME et BCLME.
- **Session 3** : Signature des protocoles : C'est le cœur de la Conférence. Chaque Plénipotentiaires signera les quatre protocoles. Après la signature le Président du Bureau va lire l'acte de signature.
- **Sessions 4** : Cérémonie de clôture : Les principales conclusions des travaux des panels, les recommandations des réunions des partenaires et des points focaux seront présentées. Les prochaines étapes également seront validées.

4. Présidence de la Conférence des Plénipotentiaires

Conformément aux Directives, la Côte d'Ivoire assurera la Présidence de la Conférence en sa qualité de Président du Bureau.

5. Agenda et activités de la Conférence des Plénipotentiaires

Le programme provisoire de la Conférence des Plénipotentiaires est joint à la présente note d'information. L'agenda annoté ainsi que les documents y afférents seront publiés sur le site de la Convention d'Abidjan www.abidjanconvention.org et également le site de la convention d'Abidjan.

Les réunions ci-dessous listées sont prévues en marge de la Conférence des Plénipotentiaires :

1. Réunion du Bureau de la CoP12 de la Convention d'Abidjan : 1^{er} Juillet 2019
2. Réunion des partenaires de la Convention d'Abidjan : 3 Juillet 2019
3. Réunion des Points Focaux de la Convention d'Abidjan : 3 juillet 2019
4. Atelier de partage du manuel de suivi évaluation de la Convention d'Abidjan 4 juillet 2019

6. Interprétation et traduction

Les langues officielles de l'atelier sont l'Anglais et le Français qui seront utilisées de façon simultanée.

L'usage d'une langue autre que l'Anglais et le Français pour les documents nécessitera que le participant fasse obligatoirement la traduction écrite en anglais. La traduction soumise en Anglais ou en Français sera utilisée par la convention d'Abidjan comme la version officielle.

7. Informations et résultats de la Conférence des Plénipotentiaires

Les documents de la Conférence des Plénipotentiaires seront en Anglais et en Français.

Les points de discussion seront présentés sous forme de résumé préparé par le Président ou les Vice-présidents en collaboration avec le Secrétariat de la Convention. Les participants pourront faire des commentaires sur le projet de résumé et la version finale qui sera révisée en conséquence par le Président ou les Vice-présidents et les membres du Secrétariat avant soumission et publication finale.

Une version électronique sera envoyée au Secrétariat de la Convention d'Abidjan qui la publiera sur son site officiel. Cette version servira de document officiel des Nations Unies

8. Liste des Participants

Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan publiera la liste des participants sur le site. Les participants sont invités à s'inscrire sur le site de la Convention d'Abidjan tout au plus le 20 juin 2019.

9. Visas

Le visa est obligatoire pour l'entrée en Côte d'Ivoire.

Hormis, les ressortissants des pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), tous les participants sont priés d'obtenir leur visa avant leur arrivée à Abidjan. Les participants sont priés de se rendre au consulat ou à l'ambassade de Côte d'Ivoire dans leurs pays respectifs pour les formalités d'obtention du visa.

Le visa pour la Côte d'Ivoire peut également s'obtenir en ligne à partir du lien suivant <http://www.snedai.ci/fr/>

Les participants dont les pays ne disposent pas d'ambassade accréditée devront impérativement s'inscrire en ligne (<http://www.snedai.com/fr/>) pour l'obtention d'un visa d'entrée à leur arrivée à l'aéroport Félix Houphouët Boigny où ils s'acquitteront des frais y afférant.

Veillez noter que les participants doivent se munir d'un passeport en cours de validité d'au moins 06 mois.

10. Hébergement des participants

Le Comité d'organisation a identifié une liste d'hôtels pour les participants. Ces hôtels sont présentés dans le tableau ci-dessous. Il est demandé aux participants de contacter directement les hôtels pour leur réservation en indiquant : *que vous appelez en tant qu'Officiels des Nations Unies à la Conférence des Plénipotentiaires de la Convention d'Abidjan.*

En ce qui concerne les réservations d'hôtel, une caution peut être exigée.

A l'exception des Ministres et des participants sponsorisés par la Convention d'Abidjan, les délégués sont priés de faire parvenir la copie de leur billet d'avion/itinéraire à Mme Patricia MELEDJE à l'adresse électronique suivante : patricia.meledje@unep.org.

Pour plus amples informations, veuillez contacter : Mme Patricia Méléde :
patricia.meledje@unep.org - +225 77.711.921 / +225 22.514.605

Liste des hôtels recommandés pour la conférence des plénipotentiaires

Veillez noter :

- Que cette liste est une liste non exhaustive des hôtels recommandés par l'agence de sécurité des Nations Unies en Côte d'Ivoire (UNDSS) ;
- Les participants sont responsables de leur propre ;
- Les informations sur les distance entre les lieux de résidence et le lieu de la conférence sont disponible sur Google maps ;
- Les prix peuvent varier ;
- Que les prix ci-dessous sont les tarifs des Nations Unies .

Hôtel	Contact	Location	Rates standard	Notes
Hôtel Novotel	Tel: +225 20 31 80 00 Fax : +225 20 31 80 20 H0481-TE@accor.com , H0481-GM@accor.com	Plateau	135000 XOF	
Seen Hôtel	+225 20006700 info.abidjan@seenhotels.com	Plateau	95000 XOF	Lieu le plus proche du lieu de la Réunion
Hôtel Pullman	Tel : +225 20 30 20 20 Fax : +225 20 21 20 28 H1146-TE@accor.com	Plateau	190000 XOF	
Hôtel Ibis Plateau	Tél : +225 20 30 16 16 / 20 30 16 00 Fax: +225 20 21 78 75	Plateau	63000 XOF	
Hôtel Sofitel Ivoire	Tel: +225-22 48 26 26 Fax: +225-22 44 65 18 Email: reservation@hotelivoire.com , H8844-TE@sofitel.com , H8844-GM@sofitel.com	Cocody	121500 XOF	
Palm club Hôtel	Tel: +225 22405300 Mob: +225 07613510 Email: reception@hotelpalmclub.com ,	Deux Plateaux	69000 XOF	
White House	+225 86297567, 22441124	Cocody	100000 XOF	
Hôtel Riyo	Tel: +225 41.15.15.15 Email: riyohotels@yahoo.fr	2 plateaux	40000 XOF	
Hôtel des jardins	Tel: 225 22 41 24 51 Email: hoteldesjardins@yahoo.fr	2 plateaux	35.000 XOF	
Résidence Bertille	Tel: +225 22413915/79 E-mail: reservation@residencebertilles.com	Deux Plateaux	35000 XOF	

Hôtel Ibis Marcory	Tel: +225 21 75 63 00 Fax: +225 21 35 89 10/ 21 24 35 16, H0667-TE@accor.com , H0667-FO@accor.com	Marcory	73000 XOF	
Hôtel Gestone	Tel: +225 22437283 – 22437274 Fax: +225 22437283. Email: achilledoua@gmail.com	Rivière Attoban	55000 XOF	

11. Climat à Abidjan

En juillet, Abidjan bénéficie d'un climat pluvieux environ 4 heures par jour avec un nombre de jours de pluie estimé à 23 pour ce mois.

Les températures moyennes sont comprises entre 25°C et 33°C. Prière de bien vouloir prendre vos dispositions en conséquence.

12. Langues officielles

La langue officielle de la Côte d'Ivoire est le Français.

13. Monnaie locale

La monnaie locale de la Côte d'Ivoire est le franc de la Communauté Financière Africaine couramment appelée franc CFA. La conversion du CFA aux autres monnaies peut être vérifiée sur www.xe.com

1 Euro = 655 F CFA et 1 USD = 589 FCFA

14. Cartes de crédits et chèques

Des guichets automatiques acceptant des cartes magnétiques internationales sont disponibles dans les hôtels recommandés par le Comité d'Organisation. Ces hôtels acceptent des paiements par cartes bancaires également.

Une vérification auprès de votre banque serait nécessaire.

15. Mesures de Santé

Les participants sont invités à se munir de leur carnet de vaccination et doivent être à jour pour le vaccin contre la fièvre jaune au moins. La vérification des vaccins est faite à l'arrivée à l'aéroport. Les voyageurs non à jour du vaccin contre la fièvre jaune se feront vacciner à l'aéroport et paieront les frais y afférant.

NB : il est conseillé à tous les participants de prendre une assurance voyage et une assurance maladie pour couvrir la période de leur séjour à Abidjan.

16. Voltage / Electricité

L'énergie électrique en Côte d'Ivoire est de 220V à 50Hz. Ci-dessous le type de prises couramment utilisés en Côte d'Ivoire.



Les convertisseurs de tension peuvent être nécessaires pour les appareils électroniques fonctionnant à 110V.

17. Enrôlement des délégués

L'enrôlement des délégués se fera le 1er jour de la réunion à partir de 8 Heures

18. Badges

Pour des raisons de sécurité des badges seront distribués aux participants et il est demandé à chaque participant d'être toujours muni de son badge. Par souci de préservation de l'environnement, les badges seront récupérés à la fin de la réunion.

19. Personnes Ressources

Mr. Richard DACOSTA
Tel: +225 75 391 800
Email: richard.dacosta@un.org

Ou

Mrs. Patricia MÉLÈDJE
Tel: + 225 77 711 921
Email: patricia.meledje@un.org

Ou

Mr. Ariel Medrid
Tel: + 225 07 113 321
Email: ariel.medrid@un.org

Convention d'Abidjan
Division des Ecosystèmes / ONU
Environnement
01 BP 1747 Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Fax: +225 22 514 600